

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

## **Objet | Convention de partenariat entre l'école municipale de musique et l'ITEP Bellefond**

L'Ecole Municipale de Musique (EMM) a conduit en son sein une expérimentation sur l'année 2020-2021 avec l'ITEP Bellefond. Ce dispositif inclusif de sensibilisation à la musique a permis à quatre élèves de l'Institut de se rendre à l'école de musique afin qu'ils puissent suivre des cours de sensibilisation et de les accompagner vers la pratique musicale.

Le résultat de cette expérimentation est très positif puisque les enfants de l'ITEP ont pu en juin 2021, et ce malgré les restrictions sanitaires, se produire lors d'un concert avec d'autres élèves de l'Ecole de Musique.

De plus, sur les quatre enfants accueillis dans le dispositif, deux ont pu s'inscrire à l'EMM et suivent désormais le cursus traditionnel de l'école.

Fort de cette expérience, et de la volonté municipale d'inscrire notre établissement dans une démarche d'ouverture à tous les publics conformément à nos missions de service public d'enseignement artistique, il est proposé de poursuivre ce projet cette année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**34 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe et tout document y afférent.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021

**Jean-François Egron**

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.